

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre
Le dix-huit janvier à dix-huit heures quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, RUIZ, CALVO, IMBERNON, GANDOLFO,
BADIN, ALARD, AGUZOU, DURAND, Mmes BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO,
POURTIER, IZARD, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Madame MATEILLE donne pouvoir à Mme SAUNIERE
Monsieur MARONDA donne pouvoir à M. HERAIL
Monsieur BREZET donne pouvoir à M. PECH
Monsieur PARACUELLOS donne pouvoir à M. RUIZ

ABSENTS : Mme ALVAREZ, PETREMANN DROUOT, FARGUES, FEIT, MM. OROZCO, LEFÈVRE,
BRIQUÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michèle NAVARRO

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Pour : 18
Présents ou représentés : 22	Abstention : 4
Votants : 22	Contre : 0

Domaine : 5 : Institution et vie politique

Sous domaine : 5.1 Election exécutif

Objet : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Comme indiqué supra, Monsieur Medhi Lambert a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire, démission acceptée par Monsieur le Préfet de l'Aude à compter du 03 janvier 2024.

Monsieur le Maire donnera lecture des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose que l'effectif des adjoints soit porté à 7.

Il demande donc à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré,
Considérant que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Décide de fixer à 7 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

La présente délibération est adoptée à la majorité des voix par 18 voix pour, 4 abstentions (M. Aguzou, Durand, Mmes Izard et Bousquet)

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 24 janvier 2024

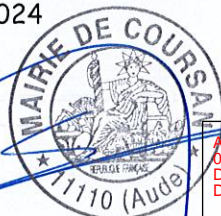
LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER

SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Madame Michèle NAVARRO

Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 25/01/2024
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 25/01/2024



Accusé de réception en préfecture
011-211101068-20240125-03-2024-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024